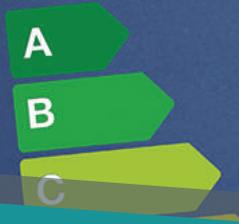


Energy Audit



Audit énergétique



Le 28 juillet 1999, la loi 09-99 relative à la maîtrise de l'énergie a été abrogée.

Depuis, il est devenu **obligatoire de réaliser un Audit Energétique** pour les établissements fortement énergivores œuvrant dans les secteurs industriel, tertiaire et du transport.

La périodicité de l'audit énergétique est fixée à trois (3) ans pour les établissements industriels et de transports et à cinq (5) ans pour les établissements du tertiaire.

L'objectif de l'audit énergétique pour les entreprises est qu'elles puissent mettre en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités. L'audit énergétique permet de repérer les gisements d'économies d'énergie chez les plus gros consommateurs professionnels (tertiaires et industriels).

Pour ce faire, ELKINDI Engineering possède le savoir-faire et les équipements nécessaires pour vous **assurer un audit énergétique conforme** aux standards internationaux à savoir :

- *Des campagnes de mesure sur le système de distribution électrique*
- *Détermination du modèle de consommation énergétique*
- *Réduction de la facture d'énergie*
- *Détermination du facteur de puissance réel*
- *Préparation du rapport d'audit énergétique selon la norme EN50160.*
- *Définition du moment culminant des harmoniques en courant suivant les niveaux de magnitude tolérées par la norme IEEE2009-1159 et IEEE2014-519,*
- *Des recommandations par rapport à la maîtrise de l'énergie avec des estimations budgétaires pour chaque recommandation*
- *Proposition d'équipements de mesures et de gestion de l'énergie.*